

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 235

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 5 quater

Dans l'alinéa 6 de cet article, substituer aux mots :

« mentionnées à »

les mots :

« régies par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.